

**Espérance de vie
en bonne santé**

en 2006 :

**62,8 ans pour les hommes
64,4 ans pour les femmes**

en 2011 :

**61,8 pour les hommes
63,5 pour les femmes**

Source INSEE

LE SALARIÉ AIDANT

C'est un(e) salarié(e) accompagnant a minima un proche, malade, handicapé ou en perte d'autonomie. Nous sommes donc tous potentiellement amenés à être très directement concernés. D'ailleurs, qui n'a pas un collègue ou une connaissance dans cette situation ?

Du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de cotisation, ils seront de plus en plus nombreux.

DES CONTRAINTES SOUS-ESTIMÉES

Les aidants sont contraints de prendre des congés (CA, RTT...) afin de satisfaire aux besoins de leurs proches, ce qui représente **24 % des arrêts de courte durée non prévus.**

57 % des aidants au sein des IEG sont des femmes.

DES SALARIÉ(E)S QUI DOIVENT ÊTRE RECONNU(E)S

Pour FO Énergie et Mines, il est fondamental que le statut de salarié aidant soit reconnu, et pour cela nous demandons :

- l'accompagnement à domicile grâce à l'extension du CESU (Chèque Emploi Service Universel).
- Les séjours vacances pour le binôme aidant-aidé en partenariat avec la CCAS.
- Le réaménagement de l'activité professionnelle :
 - horaire d'entrée et de sortie avec « l'horaire variable ».
 - « accès prioritaire » au télétravail ou travail à distance.
 - temps choisi avec dispositif de compensation financière.
- La création d'un volant de congés spéciaux rémunérés.

**22 000 aidants
au sein des IEG
16 % des effectifs**

Agir, ne pas subir

www.fnem-fo.org